

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">GAMELOFT (Euronext Paris)</p>
--

Par courrier du 13 mai 2008, complété par un courrier du 19 mai, la société FMR LLC (1) (82, Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109 Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds communs gérés par ses filiales, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 mai 2008, par suite d'une cession d'actions GAMELOFT, le seuil de 10% du capital de la société GAMELOFT et détenir 6 996 623 actions GAMELOFT représentant autant de droits de vote, soit 9,58% du capital et 8,54% des droits de vote de cette société (2).

(1) FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés de gestion de portefeuille communément dénommé Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).

(2) Sur la base d'un capital composé de 73 058 357 actions représentant 81 885 234 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.